

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
du 16 décembre 2025 à 18h30**

<u>Date</u> : 16/12/2025 <u>Date de convocation</u> : 09/12/2025 <u>Secrétaire de séance</u> : VIOLET Pierre-Alain	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, BEQUIGNON Margaret, MOREAU Éric et MONTARU Christian <u>Absents</u> : LETURGEON Jonathan donne pouvoir à BALLEUR Frédéric, FILONE DE NOISDENS donne pouvoir à VIOLET Pierre-Alain et GUENOT Benjamin donne pouvoir à MONTARU Christian
--	---

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour au point n°9 : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Décision du maire n°2.

1. Adhésion au CNAS
2. Approbation de mise à disposition de véhicule avec la commune Gombergean.
3. Approbation de la convention de la salle communale.
4. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune.
5. Recensement de la population 2026 : Agent Recenseur.
6. Remboursement partiel d'un prêt bancaire.
7. Approbation du programme 2026 et demande de financement pour la réalisation des travaux de restructuration, d'aménagement et de sécurisation de la rue des clos.
8. Convention groupée avec VALDEM pour la gestion des déchets abandonnés.
9. Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Pierre-Alain VIOLET est désigné pour remplir cette fonction.

Décision du maire n°2 : Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires au budget communal concernant l'intégration de travaux d'éclairage public réalisés en 2025.

1. Adhésion au CNAS : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte d'adhérer au CNAS à compter du 01 janvier 2026.

Délibération n°2025-06-01

2. Approbation de mise à disposition de véhicule avec la commune Gombergean : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte de modifier l'article 4 de ladite convention.

Délibération n°2025-06-02

3. Approbation de la convention de la salle communale : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte de modifier l'article 5 et l'article 8 de ladite convention.

Délibération n°2025-06-03

4. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte de fixer les durées de ces amortissements comme suit :
 - 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
 - 15 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations,
 - 30 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Délibération n°2025-06-04

5. Recensement de la population 2026 : A la majorité des votants le conseil municipal nomme Madame Sylvie MONTARU agent recenseur et décide le recrutement d'un agent contractuel pour la période du recensement 2026 du 05 janvier au 28 février inclus.

[Délibération n°2025-06-05](#) / [Délibération n°2025-06-06](#)

6. Remboursement partiel d'un prêt bancaire : Le conseil municipal décide de ne pas rembourser partiellement le prêt contracté pour les travaux de la rue du Bourg.

7. Approbation du programme 2026 et demande de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue des clos : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte de solliciter des financeurs pour l'obtention de toutes les subventions pour le projet de réalisation des travaux de restructuration, d'aménagement et de sécurisation de la rue des clos; accepte de solliciter les subventions DDSR, DDAD, SAP, FACIL, SIDELEC au taux le plus élevé, dans la limite de 80 % de subventions publiques, pour cette opération estimée à 217 773,28 € H.T. soit 261 327,93 € T.T.C;

[Délibération n°2025-06-07](#)

8. Convention groupée avec VALDEM pour la gestion des déchets abandonnés : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement pour la gestion des déchets abandonnés, désigne le syndicat ValDem comme chef de groupement et interlocuteur.

[Délibération n°2025-06-08](#)

9. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 : A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite d'un montant de 65 000 €

[Délibération n°2025-06-09](#)

10. Questions et informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 16 décembre 2025 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME

